

DOSSIERS FERMÉS

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 13 janvier 2014

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Paul Marchand	<p>Monsieur Paul Marchand; conseil d'arrondissement du 13 janvier 2014 :</p> <p>M. Marchand s'insurge contre les régimes d'allocations de départ versées aux élus lorsque ceux-ci sont battus aux élections ou lorsqu'ils quittent la vie politique. M. Marchand est par ailleurs d'opinion que les conditions qui prévalent à l'endroit des élus s'avèrent inéquitables, comparativement au traitement réservé aux salariés à l'emploi des corps publics.</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, PREND ACTE DES PROPOS DU CITOYEN MARCHAND.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Pierre Beauchamp	<p>Monsieur Pierre Beauchamp; conseil d'arrondissement du 13 janvier 2014 :</p> <p>M. Beauchamp est propriétaire de l'édifice situé au 5425, rue Chapleau. Cet immeuble abrite un refuge pour chats errants, un établissement qui est non conforme aux usages et à la réglementation applicable. Malgré des démarches entreprises pour assurer la régularisation de la situation, aucune réponse tangible ne lui a été fournie par les autorités intéressées et c'est pourquoi le soutien des membres du conseil est réclamé pour mettre un terme à cet état de fait, sachant en outre que la locataire des lieux est en défaut de paiement de loyer.</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTIONS CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, CONSIDÈRE QUE LA SITUATION DÉCRITE PAR M. BEAUCHAMP RENVOIE ESSENTIELLEMENT À UN CONFLIT DE NATURE PRIVÉE. IL DONNE TOUTEFOIS L'ASSURANCE QUE L'ARRONDISSEMENT PRENDRA LES MOYENS NÉCESSAIRES POUR POURVOIR À L'OBSERVANCE DE LA RÉGLEMENTATION SOUS SA JURIDICTION ET POUR VEILLER À LA PRISE EN CHARGE DES ANIMAUX VISÉS.</p>
Mme Marinda Lavut	<p>Madame Marinda Lavut; conseil d'arrondissement du 13 janvier 2014 :</p> <p>Mme Lavut désire être tenue au fait des démarches amorcées par le conseil d'arrondissement à l'endroit de l'implantation de compteurs de nouvelle génération par Hydro Québec (compteurs « intelligents »). Elle rappelle que l'intervention du conseil portait notamment sur le degré et la puissance d'émission d'ondes des appareils, la tarification imputée aux personnes refusant l'installation de compteurs dits intelligents, de même que sur la tenue d'une consultation publique à l'intention de la population de l'arrondissement.</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, INFORME L'ASSEMBLÉE QU'UNE RENCONTRE AVEC DES REPRÉSENTANTS D'HYDRO QUÉBEC AURA LIEU DURANT LE MOIS DE JANVIER 2014 AFIN DE DISCUTER DE CES MATIÈRES. DES PRÉCISIONS SONT PAR AILLEURS FOURNIES SUR UN DÉCRET GOUVERNEMENTAL ADOPTÉ EN DÉCEMBRE 2013 QUI A POUR EFFET DE RÉVISER LES FRAIS IMPUTÉS AUX PERSONNES REFUSANT L'INSTALLATION DES NOUVEAUX COMPTEURS. M. CROTEAU CONCLUT EN SUGGÉRANT AUX OPPOSANTS DES COMPTEURS INTELLIGENTS D'INTERCÉDER AUPRÈS DU MINISTRE RESPONSABLE DE LA MÉTROPOLE.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Philippe Gingras	<p>Monsieur Philippe Gingras; conseil d'arrondissement du 13 janvier 2014 :</p> <p>M. Gingras discute du dispositif de signalisation routière sur l'avenue Laurier Est, entre la 1e Avenue et le boulevard Saint-Michel. Selon lui, il conviendrait de le réviser en vue de sécuriser la cohabitation de la circulation automobile avec les mouvements piétons et cyclistes. Notamment par l'introduction de mesures d'apaisement et de ralentissement. M. Gingras donne l'exemple du réaménagement de l'intersection de la 3e Avenue et de l'avenue Laurier Est, qui a permis la mise en place de saillies de trottoirs.</p>	<p>É. Duchesne</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LA CONSEILLÈRE DU VIEUX-ROSEMONT, ÉRIKA DUCHESNE, SALUT L'À-PROPOS DES SUGGESTIONS DE M. GINGRAS ET RÉITÈRE L'ENGAGEMENT DES ÉLUS EN MATIÈRE DE SÉCURISATION DE LA VOIE PUBLIQUE. ELLE CONVIENT DE TENIR M. GINGRAS INFORMÉ À L'ÉGARD DES PROCHAINS DÉVELOPPEMENTS À L'ENDROIT DE CE DOSSIER.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, INDIQUE PAR AILLEURS QUE L'ARRONDISSEMENT PROCÈDE DÉSORMAIS À L'AMÉNAGEMENT DE SAILLIES DE TROTTOIR LORSQUE DES TRAVAUX DE RÉFECTION ROUTIÈRE SONT EXÉCUTÉS AUX INTERSECTIONS.</p>
M. Jean-Marc Gareau	<p>Monsieur Jean-Marc Gareau; conseil d'arrondissement du 13 janvier 2014 :</p> <p>M. Gareau remercie les membres du conseil pour leurs initiatives eu égard au programme d'installation de nouveaux compteurs par Hydro Québec. Il énonce le souhait que le conseil adopte une résolution d'appui en vue de soutenir la motion déposée à l'Assemblée nationale par le député de Mercier concernant cette affaire.</p>	<p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, PREND ACTE DE LA SUGGESTION DE M. GAREAU</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
<p>Mme Mireille Jalbert et M. Noël Deslauriers Comité logement Rosemont</p>	<p>Madame Mireille Jalbert et monsieur Noël Deslauriers; conseil d'arrondissement du 13 janvier 2014:</p> <p>Mme Jalbert et M. Deslauriers rendent compte du document produit par le comité « Priorité logement » du Comité logement de Rosemont. Cette pièce témoigne de la nécessité de poursuivre les efforts en vue de faciliter l'accès à des logements abordables de qualité pour la population rosemontoise. Ils déposent ensuite le rapport de la commission populaire itinérante sur le droit au logement, le manifeste « Montréal : milieu de vie ou marchandise ? » et des cartes de souhaits de citoyens à l'intention des membres du conseil.</p>	<p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, ACCUEILLE LES DOCUMENTS SOUMIS À L'ATTENTION DES ÉLUS ET RÉITÈRE L'ENGAGEMENT DE CES DERNIERS ENVERS LES ENJEUX SOCIAUX RELIÉS AU LOGEMENT.</p>
<p>M. Francis Lapierre</p>	<p>Monsieur Francis Lapierre; conseil d'arrondissement du 13 janvier 2014:</p> <p>M. Lapierre discute des limitations juridiques qu'accusent les arrondissements montréalais en matière d'adoption de réserves foncières aux fins d'édification de nouveaux logements sociaux. Considérant cette situation, M. Lapierre désire connaître la position privilégiée par l'arrondissement en vue de favoriser la création de nouvelles unités d'habitation sociale dans le cadre du redéploiement du secteur Marconi-Alexandra-Beaumont-Atlantic, de même que l'issue des discussions entourant l'opportunité de procéder à des changements de zonage à cet effet.</p>	<p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, EXPLIQUE D'UNE PART QUE L'ARRONDISSEMENT A DÉJÀ OBTENU DANS LE PASSÉ DES RÉSERVES FONCIÈRES AVEC LE CONCOURS DES AUTORITÉS CENTRALES DE LA VILLE. POUR CE QUI EST D'AUTRE PART DES EMPLACEMENTS SITUÉS À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE DÉCRIT PAR M. LAPIERRE, IL APPARAÎT PLUS JUDICIEUX POUR L'INSTANT DE MAINTENIR UNE SITUATION DÉROGATOIRE EN MATIÈRE DE ZONAGE, PRÉCISÉMENT DANS LE BUT DE FAVORISER LA CRÉATION DE NOUVEAUX LOGEMENTS SOCIAUX PAR L'ENTREMISE DE PROMOTEURS IMMOBILIERS PRIVÉS. CE DOSSIER EST D'AILLEURS SUIVI DE PRÈS PAR L'ARRONDISSEMENT AFIN DE MAXIMISER LES RETOMBÉES À CE CHAPITRE.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Nadia Mainville	<p>Madame Nadia Mainville; conseil d'arrondissement du 13 janvier 2014:</p> <p>Mme Mainville traite des questions afférentes à la gestion du contrôle animalier dans le territoire de Rosemont–La Petite-Patrie. Elle s'interroge d'abord sur la pertinence de délivrer des licences pour chats, compte tenu du phénomène de l'errance animale en milieu urbain. Des précisions sont également réclamées sur la mise en place d'un nouveau service de fourrière pour l'ensemble de la Ville de Montréal.</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, FAIT VALOIR QUE LA DÉLIVRANCE DE PERMIS À L'INTENTION DES CHATS PERMETTRA DE CONSTITUER UN REGISTRE FACILITANT L'IDENTIFICATION ET LA RECENSION DES ANIMAUX À L'ÉCHELLE DE L'ARRONDISSEMENT. QUANT AU PROJET DE FOURRIÈRE MUNICIPALE, UN APPEL D'OFFRES AVAIT ÉTÉ LANCÉ À L'ÉPOQUE DE L'ANCIENNE ADMINISTRATION MUNICIPALE, MAIS LA RÉALISATION D'UN TEL PROJET POURRAIT S'ÉCHELONNER SUR 4 À 5 ANS. QUANT AU CONTRAT CONCLU AVEC LE BERGER BLANC, CELUI-CI SERA MAINTENU JUSQU'À SON ÉCHÉANCE.</p>

DOSSIERS FERMÉS – INTERNET –

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 13 janvier 2014

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Pascoal Gomes	<p>Monsieur Pascoal Gomes; conseil d'arrondissement du 13 janvier 2014 :</p> <p>Question: «Quand est-ce que le panneau d'arrêt à l'intersection de Boyer et de Des Carrières sera installé ? On sait que la décision a été votée au conseil d'arrondissement il y a plus de six mois... Je m'offre pour aider à creuser le trou, planter le poteau et installer la pancarte, si vous manquez de main d'oeuvre ! »</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, DÉCLARE QUE L'OPTION D'UN PANNEAU D'ARRÊT N'A FINALEMENT PAS ÉTÉ RETENUE, COMPTE TENU QU'ELLE NE CONSTITUAIT PAS UN OPTIMUM AU PLAN DE LA SÉCURITÉ. DES SOLUTIONS DE RECHANGE SONT ACTUELLEMENT À L'ÉTUDE ET UNE NOUVELLE SIGNALISATION DEVRAIT ÊTRE MISE EN PLACE DURANT LE PRINTEMPS 2014.</p>